



ESTA is the leading European association for the abnormal road transport and mobile crane rental industry



NOUS VOUS PRÉSENTONS LE RÉSUMÉ DES TRAVAUX, ÉVÈNEMENTS ET CAMPAGNES DE LA ESTA

La ESTA - l'Association Européenne de Transports exceptionnels sur Route et Grues Mobiles- vous présente les dernières nouvelles concernant les transports spéciaux et l'industrie du levage de colis lourds.



Si vous et votre entreprise souhaitez être plus impliqués dans le travail réalisé pour la ESTA et faire partie d'un networking de qualité et à la fois plaisant (tant online que -lorsque cela est autorisé- en personne), pourquoi ne pas découvrir si vous êtes éligible pour être un Contributeur officiel de la ESTA? Cela ne coûte que 840 euros par an et comporte une série d'avantages. Pour en savoir plus, rendez-vous sur:

www.estaeurope.eu/Supporter

WWW.ESTAEUROPE.EU

CONTENU DE LA LETTRE D'INFORMATION DE LA ESTA

- **Intervenants des Récompenses ESTA et des conférences concernant l'Actualité du secteurs confirmés**
- **L'ESTA considère que l'adoption de mesures de sécurité dans l'industrie éolienne est trop lente**
- **Sarens lance ses premières formations ECOL**
- **L'ESTA se renseigne concernant l'impact des réformes de VEMAGS en Allemagne**
- **L'UE exempte le secteur des transports de quarantaine et de test**
- **La France poussée à abroger sa nouvelle signalétique sur les points morts**
- **Le Royaume Uni se dit prêt pour l'augmentation du TIR post-Brexit**
- **Les nouveaux guides de l'ICSA bientôt publiés**

Jens Ennen, de Tadano, prononcera le discours inaugural des Récompenses ESTA et des conférences sur l'actualité du secteur

Jens Ennen, CEO chez Tadano Faun et Tadano Demag en Allemagne, se chargera de prononcer le discours inaugural des Récompenses ESTA et des conférences concernant l'actualité du secteur qui auront lieu le 22 avril en mode distanciel. Ennen proposera une vue d'ensemble du marché des grues dans le monde ainsi qu'un tour d'horizon du marché post-Covid.



Il rejoint au programme deux autres intervenants de l'industrie expérimentés. Moritz Dickmann, du Groupe Nöpel, exposera ce que les récents changements au sein du système Allemand d'obtention de permis VEMAGS impliquent. Garrick Nisbet, directeur de projets chez Notus Heavy Lift et directeur levages pour le projet Hinkley Point C au Royaume Uni, nous présentera les opérations de heavy lift et de transport dans le cadre du projet nucléaire, dont les levages réalisés par la grue « Big Carl » de Sarens.

Durant l'évènement, dont l'assistance est gratuite, seront aussi annoncés les gagnants de chacune des dix catégories des Récompenses ESTA 2021, organisées en partenariat avec International Cranes and Specialized Transport. Pour plus d'informations et pour vous inscrire, veuillez vous rendre sur www.khl-group.com/events/esta/ La totalité des activités durera deux heures.



L'ESTA considère que l'adoption de mesures pour la sécurité dans l'industrie éolienne est trop lente

L'ESTA fait pression pour que l'industrie éolienne onshore adopte rapidement les mesures proposées par le Guide des Bonnes Pratiques pour le Transport et l'Installation de systèmes WTG Onshore, suite à un récent accident de grue en Suède.

Le guide - disponible en téléchargement gratuit depuis le site de l'Esta [ici](#) - a été publié l'an dernier, mais la ESTA pense que l'industrie a été trop lente à reconnaître son importance.



David Collett, Président de l'ESTA et Directeur Général de Collett Group, a déclaré que l'ESTA n'a pas assez d'informations pour commenter la cause des accidents individuels.

Mais il a ajouté: « Il est absolument clair que l'ensemble du secteur serait plus sûr et efficace si les communications se faisaient plus tôt au sein de la chaîne logistique et si le secteur adoptait les mesures contenues dans le Guide des Bonnes Pratiques.

Le secteur des éoliennes est en forte croissance et est en train de se convertir en l'une des parts majoritaires du mix énergétique européen - et les turbines elles-même deviennent de plus en plus grandes.

C'est donc le meilleur moment pour que ce secteur améliore ses systèmes et pratiques de sécurité durant la construction, le transport et l'installation des projets onshore. Il peut s'agir là, littéralement, d'une question de vie ou de mort. »

L'élaboration du Guide des Bonnes Pratiques a été menée par l'ESTA avec l'appui de VDMA Power Systems, partie de la German Engineering Federation dont les membres incluent les plus grands fabricants de turbines, ainsi que les fabricants de grues au travers de FEM [European Materials Handling Federation].

Sarens lance ses premières formations ECOL



Sarens - l'entreprise internationale de Heavy Lift et de transports basée en Belgique- a lancé ses premières formations pour le Permis Européen de Grutier quelques semaines seulement après avoir été le dernier organisme à compléter le processus d'approbation pour être certifié centre de formation ECOL.

Le centre de formation de l'entreprise situé à Wolvertem, en Belgique, a reçu son Certificat ECOL à la fin de l'année dernière, après l'approbation finale de Lloyds Register, l'entité chargée de superviser la certification.

Ton Klijn, Directeur de l'ESTA et membre du Bureau de Supervision a déclaré: « Le Bureau de Supervision félicite Sarens et lui souhaite de nombreuses et fructueuses formations ECOL ainsi que d'opérateurs certifiés à l'avenir. »

Sarens est le quatrième centre de formation certifié ECOL après Mammoet aux Pays-Bas, EUC Lillebælt au Danemark et Liebherr en Allemagne. Quatre autres compagnies ont annoncé leur intention de mettre en place des centres de formation ECOL - Aertssen et Michielsens en Belgique et Tadano Demag et Manitowoc en Allemagne. De plus, l'organisme allemand Genosk est en discussion pour obtenir la certification ECOL pour le programme de formation en apprentissage de l'IHK.

L'ESTA sollicite à ses membres plus d'informations concernant les réformes de VEMAGS en Allemagne



L'ESTA demande à ses membres de la contacter avec des détails concernant l'application des nouveautés du système d'obtention de permis pour les transports spéciaux et les colis lourds de VEMAGS en vue d'adresser ses inquiétudes à la Commission Européenne.

Les entreprises de transport non-allemandes craignent que les changements ne les mettent en désavantage commercial face à leur rivaux allemands et que le nouveau système ne mène à une augmentation de la bureaucratie et des délais.

De plus, le calcul des frais avec le nouveau système n'est pas clair, certaines compagnie calculent même que le coût des permis augmentera de 130 pourcent ou plus.

VEMAGS est la plateforme online pour la demande et l'autorisation des transports spéciaux pour les 16 États fédéraux. Les changements sont entrés en vigueur le 1er janvier mais l'impact se fait ressentir seulement maintenant.

Suivant les nouvelles normes, les compagnies de transport internationales sans bureau en Allemagne ne peuvent demander un permis qu'à la frontière ou sur le lieu de l'opération (si l'itinéraire vers ce lieu ne nécessite pas de permis). Les experts sont préoccupés par le fait que certains services de demande de permis puissent se voir submergés par le nombre de dossiers à gérer.

Par contre, les entreprises allemandes auront l'avantage de pouvoir obtenir les permis auprès de plus de sources -soit depuis leur siège, depuis ce qui est appelé «bureau indépendant», ou encore depuis le lieu de départ du transport.

L'ESTA craint que cette situation ne mène à des temps d'obtention des permis considérablement plus longs pour les compagnies étrangères que pour les allemandes. Le recours à un gestionnaire externe ne résoudra pas le problème, en effet il devra lui aussi appliquer le même système de demande que pour les entreprises non-allemandes.

Le Directeur de l'ESTA, Ton Klijn, a déclaré: « Il s'agit d'un sujet de haute importance pour nos membres. Nous allons leur demander des informations détaillées concernant le fonctionnement des nouveautés de VEMAGS dans la pratique afin de nous assurer qu'il ne s'agit pas d'une mesure discriminatoire dissimulée contre les compagnies non-allemandes.

Il se peut que les nouvelles normes marchent bien et que les autorités allemande mettent en œuvre les ressources nécessaires pour minimiser les délais. Mais il se peut que ces nouveaux aménagements reviennent à une discrimination de facto contre les entreprises non-allemandes. Dans ce cas nous nous réservons le droit de nous diriger à Bruxelles pour aborder le sujet.

L'UE exempte les transporteurs et les prestataires de services de tests et de quarantaine

Les travailleurs européens du secteur des transports et les prestataires de services de transport devraient être exemptés de test COVID19 et des obligations de quarantaine selon une décision du Conseil Européen prise le lundi 1er février dont le but est de minimiser les perturbations sur le libre échange.

Le texte de la décision est le suivant: Les travailleurs du secteur des transports et les prestataires de services de transport ne devraient pas, en principe, être tenus de se soumettre à un test. Si un État membre exige d'eux qu'ils se soumettent à un test, il convient de recourir à des tests rapides de détection d'antigènes (et non PCR) et faire en sorte de ne pas perturber les transports.

Si des perturbations dans la chaîne logistique ou le transport venaient à se produire, les États membres devront immédiatement lever ou abroger ces tests systématiques dans le but de préserver le fonctionnement des voies réservées. De plus, la recommandation indique que les travailleurs et les prestataires de services de transport ne doivent pas être soumis à quarantaine lorsqu'ils sont en exercice de leur fonction essentielle. »

Pour plus d'informations concernant les documents originaux, rendez-vous dans l'aparté Downloads du site de l'ESTA: www.estaeurope.eu/downloads



La France poussée à abroger sa nouvelle signalétique concernant les points morts pour les transports spéciaux

L'ESTA et l'International Road Transport Union (IRU) demandent à la Commission Européenne de faire pression sur la France pour qu'elle retire les nouvelles normes concernant la signalétique des « points morts » pour les véhicules de transports spéciaux entrée en vigueur par surprise le 1er janvier.



L'IRU -dont la ESTA est membre- a écrit deux lettres aux conseils d'administration de DG MOVE et DG GROW en leur demandant de présenter le sujet de manière urgente aux autorités françaises. Elle a également participé à une réunion avec Elisabeth Werner, Directrice des Transports Terrestres au sein de DG MOVE, dans le but de souligner les craintes de l'industrie.

Des réglementations similaires sont à l'étude dans plusieurs États européens suite à des accidents graves, et parfois mortels, ayant impliqué des véhicules spéciaux de transports de biens et des cyclistes, souvent dans des grandes villes et des agglomérations.

Mais, bien qu'en faveur de mesures d'amélioration de la sécurité, de nombreuses entreprises de transport argumentent que le problème vient du fait que les camions et les cyclistes vulnérables partagent le même espace sur la route - une situation que ne sera pas résolue par une signalétique supplémentaire, même si elle est bien intentionnée.

Elles soulignent également que les exigences de la nouvelle signalétique ont été élaborées sans consultation convenable et sont impossibles à mettre en œuvre. Par exemple, la manière de placer ces signes sur les véhicules portant des bâches et des plateformes sur-baissées n'est pas claire.

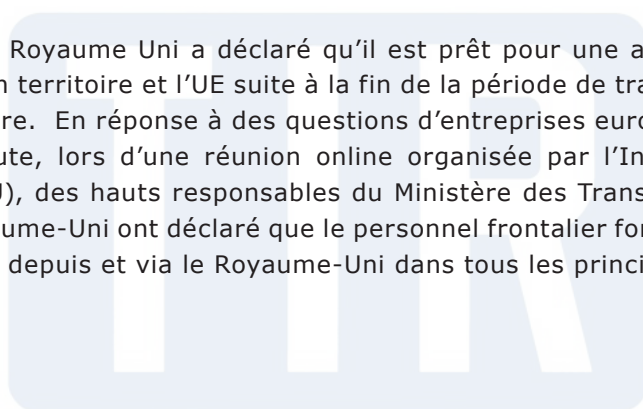
À l'heure actuelle les nouvelles normes en France concernent les véhicules ayant un PTAC de plus de 3,5 tonnes. Certains, comme les véhicules agricoles et les forestiers, sont exemptés, mais les véhicules étrangers sont inclus - à moins qu'ils ne comportent une signalétique « points morts » approuvée par un autre État membre.

Tous les détails sont disponibles dans les documents -en français et en anglais- de l'association française FNTR dans l'aparté Downloads du site de la ESTA

www.estaeurope.eu/downloads

Le Royaume Uni déclare à l'IRU qu'il est prêt pour le transport TIR post-Brexit

Le gouvernement du Royaume Uni a déclaré qu'il est prêt pour une augmentation des transits TIR entre son territoire et l'UE suite à la fin de la période de transition du Brexit en fin d'année dernière. En réponse à des questions d'entreprises européennes leaders du transport par route, lors d'une réunion online organisée par l'International Road Transport Union (IRU), des hauts responsables du Ministère des Transports et de celui des Douanes du Royaume-Uni ont déclaré que le personnel frontalier formé est prêt pour les transits TIR vers, depuis et via le Royaume-Uni dans tous les principaux ports.



Les nouveaux guides de l'ICSA bientôt publiés

Les deux nouveaux guides de bonnes pratiques pour l'industrie des grues avancent vers leur publication suite à la réunion de l'International Crane Stakeholders Assembly (ICSA) qui a eu lieu ce mois de février en mode distancié.

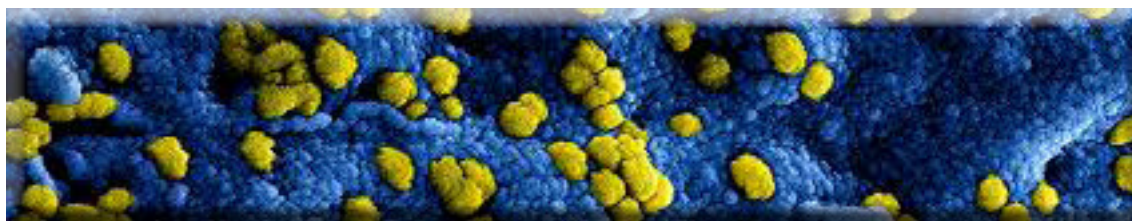
Les touches finales du guide des bonnes pratiques, si attendu, concernant les grues mobiles sur barges sont en train d'être apportées, et les travaux sont également presque terminés pour le document concernant la préparation du terrain pour la construction de parc éoliens.

La finalisation des deux publications est attendue pour avant la fin du deuxième semestre 2021. Les délégués ont également décidé de commencer à travailler sur un nouveau guide sur l'utilisation de grues mobiles lors du battage de pieux et des travaux d'extraction.

L'ICSA compte sept membres utilisateurs et fabricants de grues provenant de l'Australie, du Canada, de l'Europe, du Japon et des États-Unis. Vous trouverez plus d'informations sur le site de l'ESTA ou sur www.icsa-crane.org



MISES À JOUR COVID-19



La ESTA a créé une nouvelle rubrique au sein de son site dédiée aux annonces concernant la COVID-19 et propose des liens vers d'autres pages contenant des informations utiles. Elle est disponible ici www.estaeurope.eu/COVID-19

